

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 77/2021

**Objet : Affectation du
résultat 2020 - budget
Office de Tourisme**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE DU 20 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 20 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 mai 2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, CHAUVET Éric, MARTIN Pierre-Hubert, PONCHON Solange, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde (*absente ayant donné à pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre Hubert*)

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max (*absent ayant donné à pouvoir à POURTIER Yvette*).

Pour la Commune de GRAVESON : CORNILLE Annie (*absente ayant donné pouvoir à PECOUT Michel*)

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*), COUDERC-VALLET Jocelyne (*absente ayant donné pouvoir à MARCON Patrick*)

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile (*absente ayant donné pouvoir à PICARDA Yves*)

ABSENTS : LANDREAU Edith

M. le Vice-président en charge des Finances expose que conformément aux dispositions de l'instruction comptable M14, le Conseil Communautaire doit délibérer sur l'affectation des excédents de fonctionnement de l'exercice 2020.

Le compte administratif de l'exercice précédent fait apparaître pour le budget de l'Office de Tourisme Intercommunal :

- un excédent de fonctionnement de 103 766.12 €

- un excédent d'investissement de 42 998.00 €

Considérant l'absence de besoin de financement en investissement, il est en conséquence proposé au Conseil Communautaire d'affecter le résultat de fonctionnement au compte 002.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

APRES EXPOSÉ de M. le Vice-Président délégué aux finances,

STATUANT sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget office de tourisme 2020 :

CONSTATANT que le compte administratif 2020 de ce budget annexe fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 103 766.12 €
- un excédent d'investissement de 42 998.00 €

CONSIDERANT l'absence de besoin de financement en investissement,

- o AFFECTE à l'unanimité le résultat de fonctionnement 2020 de 103 766.12 € en fonctionnement au compte 002.

Membres en exercice : 42
Votants : 41
Votes pour : 41
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 20 mai 2021

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

